

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom du produit : Vernis Le Tonkinois

Date 8/03/2011

Page 1 / 6

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: VERNIS LE TONKINOIS

Identification de la société:

Raison sociale Ets JOUBERT & Cie

Adresse 9 rue Michelet 94200 Ivry sur Seine

Tél :+33(0)1 46 72 24 38 Fax: +33(0)146 71 62 84

info@letonkinois.net <http://letonkinois.net>

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +33(0)1 45 42 59 59

Société/Organisme : INRS <http://www.centre-antipoison.net>

Utilisation de la substance ou préparation :

Protection et embellissement de tous bois exposés ou non aux intempéries.

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Peut déclencher une réaction allergique.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçure de la peau.

Classement de la préparation :

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçure de la peau.

3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses: N.C.

Autres substances apportant un danger:

Aucune substance de cette catégorie.

Composant dangereux:

Nom:	pour cent:	NO.-CAS:	EINEC-NO:	Symbole de danger et phrases de risque
Naphta lourd	10 - 50	64742-48-9	265-150-3	Xn;R65, R66

Autre composants :

Nom:	pour cent:	NO.-CAS:	EINEC-NO:	Symbole de danger et phrases de risque
Bis(2-éthylhexanoate)de Cobalt	<2 %	136-52-7	205-250-6	Xn;R:38 43 51/53 22

4 PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin, NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

En cas de projection ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
Consulter un Ophthalmologiste.

En cas de projection ou de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu .

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante,(pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier si besoin est.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non concerné.

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

Moyen d'extinction approprié :

CO2 , poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Jets d'eau directs.

Equipements de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Porter un appareil respiratoire autonome .

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**Précautions individuelles :**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple, sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir 13)

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Garder les emballages fermés.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Stocker à Température <50°C, dans un endroit sec, bien ventilé.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelles selon la Directive 89/686/CEE

Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Protection respiratoires :

Filtres anti-aérosols:

- P2 (blanc)

Filtres anti-gaz (combinés et ventilation assistée):

- A2 (marron)

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Recommandations CEN : EN136, EN140 pour les masques et EN143, EN149 pour les filtres.

Protection des mains :

Type de gants conseillé :

- Nitrile

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

En cas de contact avec les mains prolongés ou répétés, utiliser des gants appropriés.

Temps de perméation : >480min pour épaisseur >0,45mm

Recommandations CEN : EN420 et EN 374/3 .

Protection des yeux et du visage :

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projection de liquide.

Protection de la peau :

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Informations générales :**

Etat Physique : Liquide Fluide.

Couleur : Ambrée.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation : non concerné.

La mesure du pH est impossible ou sa valeur est : non concerné.

Point/intervalled'ébullition : 200°C.

Intervalle de Point Eclair : Point d'éclair >60°C

Pression de vapeur : inférieure à 110kPa(1.10 bar).

Densité : < 1

Hydrosolubilité : insoluble

Viscosité : > 0,8 Poise

Densité de vapeur : > 1

Autres informations :

Miscibilité : White spirit / mineral spirit

Température d'auto-inflammation : 200 °C

% VOC < 40 %

VOC (g/l) : 398

10 STABILITE ET REACTIVITE

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

Conditions à éviter :

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

Stocker toujours dans son emballage d'origine. Ne pas transvaser.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels que:

l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

En cas d'exposition par inhalation :

Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.

En cas d'ingestion :

Faiblement toxique. Peut causer des lésions pulmonaires légères à graves. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Légèrement irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Peut causer une irritation sévère des yeux. Laver à l'eau immédiatement.

12 INFORMATION ECOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Mobilité :

Contient des produits volatils qui vont se répartir dans l'air.

Contient une phase solide.

Ecotoxicité :

Probablement faiblement nocif pour les organismes aquatiques.

Ne pas laisser le produit non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau ni dans le milieu naturel.

Déchets :

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales :

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L-541 à l'Article 541-50 se trouvant au livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV(Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

14 INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2009 - IMDG 2008 - OACI/IATA 2009).

N° ONU : 1263 Classe 3

Code douanier 3210010

Groupe d'emballage : III

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**Classification selon :**

La directive dite < Toutes préparations > 1999/45/CE et ses adaptations.

Le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009).

Contient du:

Contient du COBALT BIS(2-ETHYLHEXANOATE). Peut déclencher une réaction allergique.
205-250-6

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence :

- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- S2 Conserver hors de portée des enfants.
- S23 Ne pas respirer les vapeurs.
- S24 Eviter le contact avec la peau.
- S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir . Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

16 AUTRES INFORMATIONS**Liste des phrases R. appropriées:**

- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- R38 Irritant pour la peau.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R65 Nocif: peut entraîner une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçure de la peau.

Directive 2004/42/CE (COV):

Les valeurs limites européennes de COV dans le produit (catégorie II Ae) prêt à l'emploi sont de 400g/l maximum en 2010

La teneur en COV de ce produit , prêt à l'emploi est de maximum 399 g/l.